

l'acte du notaire DESMARESCAUX.

TAB 6440/75 - 22/11/1647 - dispositions testamentaires

Jacques SIX fils de feu Pierre, laboureur, dt à Wambrechies, nonobstant qu'il était couchant au lit malade, était de bons sens et vif entendement,

déclara qu'il serait venue à sa connaissance que **Jacques LEHOUCQ fils de feu Michel, et Elisabeth SIX, sa femme, (ladite Elisabeth SIX fille dudit comparant)**,

comparants pardevant auditeurs du Souverain Bailliage de Lille le 9/7/1642, auraient vendu sur eux leurs biens et héritages présents et futurs,

chacun pour le tout, sans division ni discussion de droit à **Adrien SIX, fils dudit comparant**, dt à Wambrechies, acheteur, la somme de 50 florins carolus de rente héritière/an,

à payer aux termes mentionnés es lettres de ce faisant mention, et au rachat faire à deux fois de 1.000 florins carolus, et du surplus in forma

Bénéficiaire : **Jacquemine VANDAME vve dudit Adrien SIX**, et ses enfants qu'elle a eus dudit feu Adrien

Tém : Jean LERNOULD fils de feu Jacques, et Nicolas LELEU fils de feu Laurent, savoir ledit LERNOULD laboureur, et ledit LELEU cordonnier, ambedeux dt à Verlinghem.